

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT DE L'ISERE

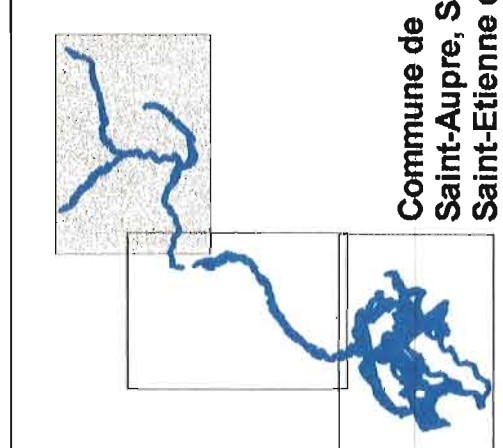
**Plan de prévention des risques d'inondation de la MORGE**  
 Commune de Saint-Aupre, Saint-Nicolas de Macherin, Saint-Etienne de Crossey, Voiron, Coublevière, Moirans, Saint Jean de Moirans

08 JUILLET 2009

**ZONAGE REGLEMENTAIRE DU RISQUE**

**Légende :**

- Niveau de contraintes\*
  - Z : Zones d'interdictions
  - B : Zones de contraintes faibles
  - S : Zones sans contrainte spécifique
  - C : Zones de projet possible sous maîtrise collective
- Nature du risque\*\*
  - r, a : Crues de plaine
  - c, e : Crues rapides des rivières



Chaque zone est référencée par deux indices au moins :  
 \* Le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.  
 \*\* Le second à la nature du risque.  
 Les zones de faibles contraintes sont matérialisées par des zones de faibles contraintes matérialisées en jaune pour les autres cas.  
 La bande rouge de 15 m de part et d'autre de l'axe de la Morge et les élargissements en zone naturelle, sur tout son parcours, sont systématiquement classés en RC2

Commune de Coublevière,  
 Saint-Aupre, Saint-Nicolas de Macherin,  
 Saint-Etienne de Crossey et Voiron

BCIOM

Etabli le : MAI 2003  
 Modifié le : MAI 2004

Echelle : 1/5000